



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 14 juin 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 27 juin 2011

HALLE DE SPORTS - MARCHE DE MAITRISE  
D'OEUVRE - AVENANT N° 4

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi  
27 juin 2011

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

**Secrétaire de séance :** M. Denis THOMMEROT -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Guillaume JUIN donne pouvoir à Elsie COLAS
- Julie BIRET donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Geneviève GAILLARD -

**Excusés :**

**PATRIMOINE ET MOYENS**

**HALLE DE SPORTS - MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE -  
AVENANT N° 4**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,  
Sur proposition de Madame le Maire  
Après examen par la commission municipale compétente,

Dans le cadre de la réalisation de la Halle des Sports et des pratiques acrobatiques et du Centre de Développement du Sport (CDS), le Conseil municipal du 27 janvier 2006 a validé le contrat de maîtrise d'œuvre avec l'équipe mandatée par CRR Architectes.

Le Conseil municipal du 23 juin 2006 a approuvé l'avenant n°1 lié à l'approbation de l'Avant projet définitif (APD), du coût prévisionnel des travaux associé ainsi que la rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil municipal du 15 mai 2007 a approuvé l'avenant n°2 lié à l'augmentation de l'enveloppe financière.

Le Conseil municipal du 18 janvier 2010 a approuvé l'avenant n°3 lié à l'augmentation de l'enveloppe financière des travaux affecté au passage en type X-L ainsi que le complément de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Dans cet avenant était intégré une mission complémentaire liée à la finalisation de la conception de mise en lumière des bâtiments. Cette prestation avait été incluse dans les consultations de travaux spécifiques au type X-L. Les coûts associés étant très importants, il n'a pas été donné suite à la version initiale de mise en lumière. Un ajustement de la prestation a été élaboré en partenariat avec l'aménageur de la ZAC.

Il convient donc par le présent avenant n°4 de supprimer une partie de cette mission complémentaire (suivi des travaux et réception) qui ne sera pas réalisée par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Conformément aux règles applicables aux marchés publics, les modifications des prescriptions initiales nécessitent l'établissement d'avenants.

Le montant du marché initial est modifié de la manière suivante :

Marché initial <i>valeur décembre 2005</i>	Avenants		% sur marché initial	Marché après avenants <i>(hors actualisation)</i>
	Dates	Montants <i>valeur décembre 2005</i>		
<i>1 253 076,50 € HT 1 498 679,49 € TTC</i>	N°1 23/06/2006	<i>190 510,30 € HT 227 850,32 € TTC</i>	+ 15,20	<i>1 443 586,80 € HT 1 726 529,81 € TTC</i>
	N°2 15/05/2007	-	-	-
	N°3 18/01/2010	<i>429 088,85 € HT 513 190,26 € TTC</i>	+ 34,24	<i>1 872 675,65 € HT 2 239 720,07 € TTC</i>
	N°4	<i>- 18 050,00 € HT - 21 587,80 € TTC</i>	- 1,44	<i>1 854 625,65 € HT 2 218 132,28 € TTC</i>
<b>CUMUL</b>				<i><b>1 854 625,65 € HT 2 218 132,28 € TTC</b></i>

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre signé avec l'équipe mandatée par CRR Architectes.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Frank MICHEL**